

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA INTERENTREPRISES

Vous devez compléter et signer ce mandat puis le transmettre à votre établissement bancaire. Assurez-vous que votre établissement bancaire a enregistré la RUM ci-dessous avant tout premier paiement sur le compte désigné.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Direction Générale des Finances Publiques à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ce mandat est dédié aux prélèvements SEPA interentreprises. **Vous n'êtes pas en droit de demander à votre banque le remboursement d'un prélèvement SEPA interentreprises une fois que le montant est débité de votre compte. Vous pouvez cependant demander à votre banque de ne pas débiter votre compte jusqu'au jour de l'échéance.**

Veillez **obligatoirement compléter** les champs marqués *.

Référence Unique de Mandat (RUM) *	
n n	D G F I P
SIREN (ou IDSP) du débiteur *	
Raison sociale du débiteur *	
Titulaire du compte bancaire (pouvant être différent du débiteur) *	
Civilité / Forme juridique *	Nom / Prénom ou Raison sociale *
Adresse *	Numéro, nature et nom de la voie :
	Code postal et ville :
	Pays :
Coordonnées du compte – IBAN *	
Bank Identifier Code – BIC. Vous devez compléter ce champ seulement si l'établissement bancaire est situé hors de l'Espace Économique Européen.	

Nom du créancier	Direction Générale des Finances Publiques																				
Identifiant Créancier SEPA	F	R	4	6	Z	Z	Z	0	0	5	0	0	2								
Adresse *	Nom du service gestionnaire :																				
	Numéro, nature et nom de la voie :																				
	Code postal et ville :												FRANCE								
Type de paiement	Paiement récurrent																				
Lieu *	A											, le	Date *	J	J	M	M	A	A	A	A

Veillez signer ici *

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées que par la Direction Générale des Finances Publiques. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par le débiteur/payeur, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.